

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 30

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	14
Absents	5
Votants	18

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 07 mars 2019 s'est réuni le **jeudi 14 mars 2019 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

Mme Florence CHARMY a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale		X	Mme F. CHARMY	
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal		X	M. D. REMY	
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale	X			
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale		X		
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale		X	Mme J. BARTH	
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	M. D. SIBILLE	

La séance est levée à 23 heures 37 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2019/012 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
 Approbation du Conseil Municipal du 7 février 2019

N° 2019/013 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
 Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2019/014 Commande publique – Autres contrats – 01-04
 Programme ONF 2019
 Travaux en forêt communale
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
 Coupes à marteler en 2019

- N° 2019/015 Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02
Tarifs municipaux
- N° 2019/016 Domaines de compétence par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04
Agenda d'accessibilité programmée – Programme 2019
- N° 2019/017 Domaine et Patrimoine – Aliénation – 03-02
Vente d'un terrain lieu-dit « Le Voyen »
- N° 2019/018 Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01
Achat de la salle Jeanne d'Arc
- N° 2019/019 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Modification du règlement de la salle de convivialité
- N° 2019/020 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Echange de parcelles, chemin lieu-dit « Noires Feignes »
- N° 2019/021 Fonction Publique – personnels titulaires et stagiaires de la Fonction
Publique Territoriale – 04-01
Création d'un emploi d'Adjoint technique
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2019/022 Fonction Publique – Autres catégorie de personnels – 04-04
Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
(BAFA)
- N° 2019/023 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SMIC
- N° 2019/024 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Opposition au transfert obligatoire de la compétence EAU POTABLE
- N° 2019/025 Commande publique – Autres contrats – 01-04
Renouvellement de la convention PEFC

Délibération n° 2019/012
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 7 février 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 7 février 2019.

Délibération n° 2019/013
Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,
Monsieur le Maire

a) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
THIRIET	Consorts	413 RUE DU FORT	X		AH 24	2019/04
CHAUDY	CHARLENE	10 A RUE DU SAUT DU BROC	X		AK 253	2019/05

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2019/014

Commande publique – Autres contrats – 01-04

Programme ONF 2019

Travaux en forêt communale

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05

Coupes à marteler en 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint.

Le programme d'action en forêt communale pour 2019 a été élaboré par les services de l'ONF. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

C'est un document distinct des devis de l'ONF qui relève de l'activité de l'ONF en tant que prestataire de travaux et de services.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2019 et l'état des coupes en forêt communale,

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 abstention, Madame VIVIER Aude

DECIDE l'inscription de 119 229.40 €HT au Budget Primitif 2019 réparti en :

- Fonctionnement 114 349.40 € HT
- Investissement : 4 880.00 € HT

RETOURNE le document à l'ONF avec les modifications décidées

DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'œuvre et un devis pour les travaux retenus

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au Budget

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes à marteler telles qu'elles ont été définies dans son tableau

Délibération n° 2019/015

Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02

Tarifs municipaux

Monsieur le Maire précise que la majorité des tarifs n'ont pas évolué depuis 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, 3 abstentions, Madame VIVIER Aude et Messieurs SIBILLE Damien et THOMAS Jean-Louis

VOTE les tarifs municipaux joints en annexe :

- à compter de ce jour pour les nouvelles réservations de la salle
- à compter de ce jour pour les droits de place

Délibération n° 2019/016

Domaines de compétence par thèmes – Aménagement du territoire – 08-04
Agenda d'accessibilité programmée – Programme 2019

Vu l'agenda d'accessibilité approuvé lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 1ère Adjoint.

Monsieur La VAULLEE rappelle que l'année 2019 est consacrée à l'accessibilité de l'école maternelle. Les travaux concernent :

- La circulation intérieure et sa signalétique
- Le cheminement extérieur ainsi qu'une place de stationnement handicapé
- La modification de la porte d'entrée
- L'aménagement des WC

Initialement, lors du vote de l'agenda, et suite au diagnostic, un budget de 33 000€ HT avait été prévu. Cependant suite à la mise à jour des devis, le nouveau budget pour 2019 est de 25 523,05 € HT.

Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux : Sécurité et accessibilité des bâtiments communaux, et également auprès du Département des Vosges.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Madame VIVIER Aude

APPROUVE le programme 2019 d'accessibilité de 25 523,05€ HT

AUTORISE Monsieur le maire, à signer tout acte ou document relatif

SOLLICITE la subvention suivante :

- 40% du montant HT au titre de la DETR
- Le taux maximal au Département des Vosges

DIT que la Commune autofinancera le solde

S'ENGAGE à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

Délibération n° 2019/017

Domaine et Patrimoine – Aliénation – 03-02
Vente d'un terrain lieu-dit « Le Voyer »

Vu le courrier de Pierres & territoires

Vu l'évaluation du Domaine

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3ème Adjoint.

Il est rappelé que Pierres & Territoires désire acquérir en l'état, 3 300m² sur la parcelle AN378. L'objectif est de réaliser 5 pavillons. Il est proposé la somme de 48 000€. Le Domaine a déclaré cette somme comme valeur vénale.

Le Conseil Municipal, après délibération, 5 voix contre, Messieurs SIBILLE Damien et THOMAS Jean-Louis, Monsieur REMY Daniel (car la vente est au profit d'un promoteur et non d'un particulier), Madame VIVIER Aude, Madame GREMILLET Edith (du fait des superficies des pavillons trop petites) et 2 abstentions, Madame CHARMY Florence (pour le zonage et le tarif proposé) et Madame BRICARD Jacqueline.

AUTORISE la division de parcelle puis la vente du terrain lieu-dit « Le Voyer », cadastré AN378 d'une contenance de 3300 m² Pierres & Territoires, au prix de 48 000 €

DIT que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique

Délibération n° 2019/018
Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01
Acquisition de la Salle Jeanne d'Arc

Vu l'évaluation du Domaine,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 1er Adjoint.

Monsieur LA VAULLEE explique que l'association La Jeanne d'Arc prendra fin dès la vente de la salle Jeanne d'Arc, prévue à compter de septembre.

Vu l'utilité d'intérêt général, il est proposé à la commune de l'acquérir.

Monsieur LA VAULLEE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, 4 voix contre, Madame VIVIER Aude, Messieurs SIBILLE Damien, REMY Daniel et PELTIER Philippe

AUTORISE l'acquisition de la salle Jeanne d'Arc, parcelle AL 74 au prix de 222 000 €

PRECISE que le mode de paiement retenu sera un paiement différé, avec les intérêts le cas échéant, sur 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2020

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique correspondant

DIT que les frais de notaire sont à la charge de la Commune

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Délibération n° 2019/019
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05 -
Approbation du règlement de la salle de convivialité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3ème Adjoint, qui explique les raisons de la modification du règlement de la salle de convivialité.

- Un locataire a demandé l'autorisation pour l'installation d'un foodtruck

Le règlement ne mentionne pas cette possibilité, il convient de l'ajouter.

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 voix contre, Madame VIVIER Aude et Monsieur Damien SIBILLE

ADOpte le nouveau règlement de la salle de convivialité joint en annexe

Délibération n° 2019/020

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Echange de parcelles, chemin lieu-dit « Noires Feignes »

Point reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération n° 2019/021

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Création d'un emploi d'adjoint technique
Modification du tableau des emplois permanents

Vu les besoins des services techniques,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35h00 hebdomadaire) à compter du 1^{er} avril 2019

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe,

AUTORISE le Maire à signer les arrêtés correspondants

Délibération n° 2019/022

Fonction Publique – Autres catégorie de personnels–04-04

Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Monsieur le Maire explique le « projet ado ».

En contrepartie d'heures en tant que bénévole, la municipalité peut financer une formation BAFA.
Vu le courrier de l'intéressé,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de prendre en charge cette formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

PRECISE que cette prise en charge s'effectuera en contrepartie de 70 heures de bénévolat

Délibération n° 2019/023
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SMIC

Vu le courrier du 1^{er} mars de Monsieur Christophe JACOB, Président du SMIC des Vosges
Vu la délibération 2019-003 du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'accepter la contribution 2019 pour le SMIC des Vosges à hauteur de 1 065€

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Délibération n° 2019/024
Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Opposition au transfert obligatoire de la compétence EAU POTABLE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 64
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi « NOTRe » prévoit le transfert obligatoire aux communautés d'agglomération des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de s'opposer à l'obligation de transfert à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1^{er} janvier 2020 de la compétence EAU POTABLE.

Délibération n° 2019/025
Commande publique – Autres contrats – 01-04
Renouvellement de la convention PEFC

Dans le cadre de la certification de la gestion durable de la forêt communale, la commune a adhéré par délibération du 29 août 2003 au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties concernant la qualité de la gestion durable. Les conventions avec PEFC ont une durée de 5 ans. Celle-ci est arrivée à échéance et doit être renouvelée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer et à régler toute cotisation concernant ce renouvellement d'adhésion.

Délibération n° 2019/026
Finances locales – Divers – 07-10 –
Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint.

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des

communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT que l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat ;

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 abstention, Monsieur THOMAS Jean-Louis

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Transmis en Préfecture le 20 mars 2019

Affiché le 21 mars 2019